cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : dominique tessier
https://www.cadre21.org/membres/b09f346bb4b5fdc519e8996f

Date d'obtention : 2021-02-24 16:04:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention uniformisée en cas de sexto (et donc de possible exploitation sexuelle ou de pornographie juvénile). La démarche est facile à suivre et elle implique moins de conséquences négatives pour les jeunes. En aucun temps on ne voit les images provenant des sextos. En cas d'acte malveillant, on doit contacter la police, mais cette dernière ne peut pas nous contacter pour faire une ''enquête''. De plus, cette méthode est plus rapide et évite la judiciarisation.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outillée pour faire face à ce genre de situation. Je n'aurai pas à improviser, je saurai exactement quoi et comment faire. Le fait d'avoir un protocole clair diminue le malaise ou la gêne de part et d'autre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Que les victimes ne ressentent pas de la culpabilité, se sentent à l'aise et rassurés.